

Appel à projets Fête de la Science

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

2025



INTRODUCTION

Initiée par Hubert Curien en 1991 et organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Fête de la Science propose à tous les publics sans discrimination, des milliers d'événements originaux et participatifs, en France et en Outremer. La Fête de la science est l'occasion de sensibiliser les publics à la science et à ses enjeux, de favoriser le partage des savoirs entre chercheurs et citoyens, de valoriser le travail de la communauté scientifique, de susciter des vocations chez les jeunes. Lors de cet événement, des milliers de scientifiques, enseignants, médiateurs scientifiques, bibliothécaires, élèves, entreprises partagent avec les publics leur enthousiasme et leur curiosité pour les sciences, les techniques et les innovations à travers de multiples ateliers, conférences, jeux, parcours, festivals, spectacles vivants ou encore visites de laboratoires, de sites naturels et industriels.

La Fête de la Science en quelques chiffres en Pays de la Loire en 2024 :

- Près de **45 000** de visiteurs
- Dont plus de **15 700** scolaires
- Plus de **440** événements sur le territoire
- Durée moyenne de visite : 2h00

La Fête de la Science se déroule chaque année autour de la **première quinzaine d'octobre** en métropole, en outremer et à l'international. Pour recevoir la labellisation « Fête de la Science » et être intégré au programme officiel, tout événement sera proposé avec au moins un jour inclus dans les dates officielles de la Fête de la Science. Si des événements "Fête de la Science" se déroulent au sein d'une autre manifestation plus longue, seuls ceux se tenant pendant les dates de la Fête de la science sont à enregistrer au programme.

**En 2025, la Fête de la Science aura lieu
du vendredi 3 au lundi 13 octobre**



LES VALEURS DE LA FÊTE DE LA SCIENCE



LA GRATUITÉ

Tout événement est accessible gratuitement, ainsi que le lieu dans lequel il est accueilli pour favoriser un libre accès à tous. En accord avec les coordinateurs départementaux, la vente de livres en dédicace ou autres produits culturels est possible s'ils sont en lien avec les sujets traités par l'événement.

LES VALEURS DE L'ÉVÉNEMENT

Tout événement doit s'articuler autour :

- du **PARTAGE** des savoirs, des techniques et des innovations.
- de la **CRÉATIVITÉ**, l'exploration de la connaissance nécessite curiosité, persévérance et dépassement de soi.
- de la **CONVIVALITÉ** qui permet un dialogue constructif, une expression libre et transparente, des échanges réciproques dans la tolérance et la bienveillance.
- de la **RESPONSABILITÉ** qui va de pair avec l'excellence, l'éthique et l'intégrité.

QUALITÉ SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

Tout événement porte sur un contenu scientifique dont la qualité est garantie par des experts scientifiques qui contribuent à la préparation et/ou à l'animation de l'événement. Pour adapter le contenu scientifique aux publics visés, des médiateurs culturels sont également associés à la préparation et/ou l'animation de l'événement. L'ensemble des disciplines scientifiques est concerné, des sciences expérimentales aux sciences humaines et sociales. Une manifestation organisée dans le cadre de la Fête de la science ne peut en aucun cas être utilisée par les organisateurs comme un prétexte à justifier leurs activités non directement liées à la connaissance et au partage des sciences.

ALLER VERS LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS

La Fête de la Science a pour objectif de s'adresser à tous les publics c'est pourquoi les événements doivent dans la mesure du possible d'adresser aux publics éloignés ou empêchés et les publics jeunes ou scolaires.

THÉMATIQUE NATIONALE ANNUELLE

INTELLIGENCES

Chaque jour, l'actualité met en lumière les performances mais aussi les dangers du développement spectaculaire de l'intelligence artificielle (IA). Au centre d'une compétition acharnée au niveau mondial, l'IA s'immisce dans tous les domaines, ouvrant ainsi les portes vers une nouvelle révolution. Devenue plus « intelligente » que l'humanité, la machine pourrait-elle un jour la surpasser ? Mais de quelle intelligence parle-t-on ? L'intelligence a longtemps été perçue comme le propre de l'humain. Au début du XXe siècle, l'intelligence devient palpable, presque mathématique à travers l'introduction du concept de quotient intellectuel. L'intelligence se résume alors à un chiffre. Les dernières avancées scientifiques démontrent qu'elle existe sous des formes aussi variées que nuancées. Du comportement des cellules aux capacités étonnantes des plantes, des prouesses cognitives des animaux à l'émergence de l'IA, la notion d'intelligence se manifeste de multiples manières et défie notre pensée.

L'édition 2025 de la Fête de la science invite le public à explorer toutes les formes d'intelligence et à repenser ce que signifie être intelligent, au-delà des frontières humaines



Quelques exemples de sujets pouvant être traités :

- Intelligence collective
- Intelligence et créativité
- Intelligence du vivant
- intelligence artificielle
- définition de l'intelligence
- développement des savoirs
- les biais cognitifs qui faussent l'intelligence
- ...

DÉVELOPPER UN PROJET POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET FÊTE DE LA SCIENCE ?

Vous êtes un chercheur, un enseignant, un ingénieur, un technicien, une entreprise, une association, une collectivité, un musée, une médiathèque, etc. Scientifiques ou passionnés de sciences, vous souhaitez partager votre enthousiasme pour les sciences et techniques en vous mobilisant bénévolement à travers de multiples expériences, conférences, visites de laboratoires, de sites naturels et industriels, café des sciences, spectacles vivants...

QUELLES THÉMATIQUES POUVEZ-VOUS ABORDER ?

Toutes les disciplines et leurs applications sont représentées : de la biodiversité aux sciences de la vie et de la santé, en passant par les sciences de l'univers, les mathématiques, la physique, les sciences humaines et sociales, l'environnement, etc.

Il n'est pas obligatoire de coller à la thématique nationale annuelle pour que le projet soit approuvé.

QUELLES FORMES PEUVENT PRENDRE LES ACTIVITÉS PROPOSÉES ?

Les projets proposés peuvent prendre des formes très variées : expérience, animation, spectacle, rencontre entre chercheur et public, débat, exposition, atelier scientifique, visite de laboratoire ou d'entreprise...

QUELS SONT LES PUBLICS CIBLÉS ?

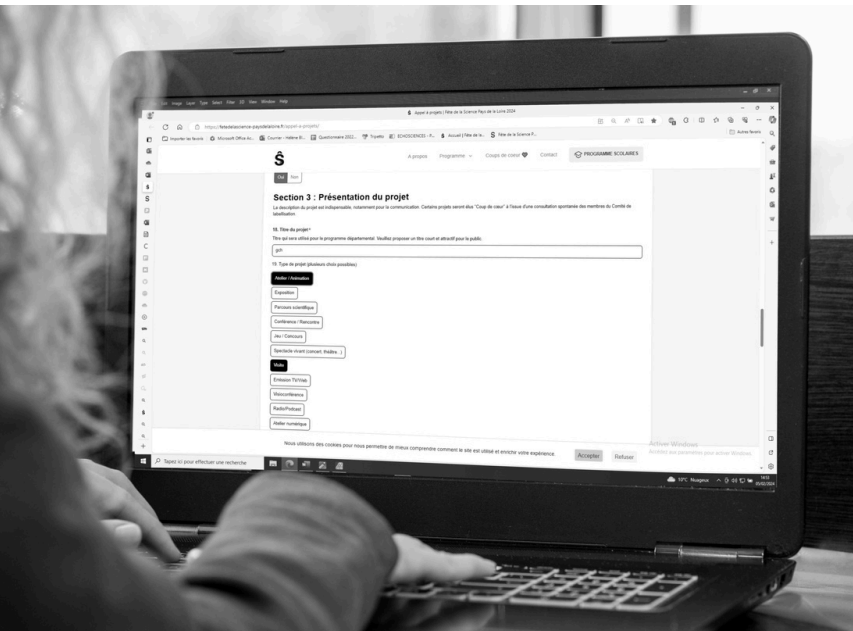
Tous les publics, de tous âges, familles, scolaires (primaires, collégiens, lycéens), étudiants, curieux, passionnés de sciences...

OÙ PEUVENT SE DÉROULER LES PROJETS ?

Dans des laboratoires, des entreprises, des établissements scolaires, des bibliothèques, des maisons de quartier ou dans des Villages des sciences qui regroupent plusieurs projets en un lieu. Un projet peut également intégrer un parcours scientifique (association de plusieurs projets) sur une thématique donnée ou un moment dédié.



ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ?



Tout établissement scolaire du territoire peut proposer un projet dans le cadre de la Fête de la Science, réalisé entièrement ou pour partie par les élèves accompagnés de leurs enseignants. Proposer un projet porté par les élèves permet de leur faire découvrir les sciences tout en étant dans une posture de diffusion du savoir, ce qui est valorisant pour eux.

Toutes les thématiques peuvent être abordées, des sciences sociales et humaines aux sciences exactes en passant par la santé, l'environnement, etc.

Ces projets peuvent s'adresser :

- au grand public, avec une ouverture de l'établissement scolaire sur des horaires compatibles à la fréquentation par un public actif ou en délocalisant la présentation des projets dans un lieu de rassemblement de porteurs de projets tel que les Villages des sciences ;
- aux autres élèves du même établissement et aux élèves d'autres établissements scolaires qui pourraient profiter du contenu pédagogique des projets.

Le ou les projets doivent, pour être pris en compte, être présentés durant la période de la Fête de la Science (soit entre le 3 et le 13 octobre pour l'année 2025).

Les établissements scolaires peuvent percevoir une subvention comprise en 100 € et 300 € maximum **uniquement pour le défraiement d'un intervenant extérieur ayant un statut de chercheur.se**. Pour les modalités d'attribution de subvention, se reporter à la page 9 de ce livret.

Tout projet doit faire l'objet d'un dépôt de candidature sur ADAGE pour instruction et labellisation. La labellisation permet aux porteurs de projet de profiter de la communication régionale pour une meilleure visibilité, un accompagnement par les coordinations dans la construction du projet (si besoin) et de pouvoir prétendre à la subvention.

La coordination régionale de la Fête de la Science peut accompagner les enseignants qui le souhaiteraient dans la conception du projet.

COMMENT CANDIDATER ?



Déposez un projet en répondant au questionnaire disponible en ligne sur le site internet :

www.fetedelascience-paysdelaloire.fr

**Clôture de l'appel à projet :
le mardi 16 mai 2025**

La clôture de l'appel à projet pour les établissements scolaires sur Adage se fera fin juin/début juillet.

PROCESSUS DE LABELLISATION DES PROJETS



Les membres du Comité de pilotage ont pour mission d'évaluer les projets proposés par les porteurs de projets au regard des objectifs de la Fête de la science.

Les critères évalués sont les suivants :

- caractère attractif et accessible de l'action ;
- qualité pédagogique du projet ;
- implication de scientifiques dans le montage et/ou le déroulement de l'action ;
- originalité du projet.

A l'issue du process de labellisation, un courrier informe les porteurs de projets labellisés (dans le courant du mois de juin).

OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE

QUI PEUT PRÉTENDRE À UN FINANCEMENT DE L'ÉTAT OU DE LA RÉGION ?

Les associations, les artistes/compagnies (si associatifs) et les établissements scolaires du primaire et du secondaire peuvent faire une demande de financement d'un maximum de 300 euros pour un projet répondant à la thématique annuelle et 200 € maximum pour les autres projets. Les enveloppes financières sont réparties en fonction du nombre de projets.

Pour le financement des projets des établissements scolaires, se reporter à la page 6.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- Achats (matériels, fournitures, consommables)
- Location de services (exposition, spectacle, malles, kits,...)
- Communication, publication, impression (guide de visite, supports de communication liés au projet)
- Frais de missions (transports, hébergement et repas des intervenants)
- Frais de déplacements (itinérance des ateliers et expositions, transport de publics cibles).

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La demande est intégrée au questionnaire de candidature en ligne.

Les dépenses et les recettes doivent être équilibrées. Le financement par d'autres partenaires doit être indiqué.

Un RIB et un contrat d'engagement républicain (pour les associations) doivent impérativement être ajoutés au questionnaire pour que le dossier soit pris en compte. Vous pouvez trouver le contrat d'engagement républicain sur le site www.fetedelascience-paysdelaloire.fr

A QUEL MOMENT EST-IL VERSÉ ?

Une notification d'attribution de financement avec le montant alloué est envoyée fin juin.

Le financement est versé au mois de novembre après réalisation du projet.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL



- Lancement de l'appel à projet : 1er avril 2025
- Clôture de l'appel à projet : 16 mai 2025
- Comité de labellisation : début juin 2025
- Notification de labellisation des projets : mi-juin 2025
- Réunion d'attribution des subventions aux porteurs de projet : fin juin 2025
- Fête de la Science : du 3 au 13 octobre 2025
- Restitution de fréquentation des projets : mi-octobre 2025
- Versement des subventions : novembre 2025

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Hélène Biton

Terre des Sciences

Coordinatrice régionale de la Fête de la Science

02 41 22 65 02

h.biton@terre-des-sciences.fr

